

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° **24P050**

DOMAINE : Institutions et vie politique. Délégation de fonctions

Objet : Délégation de fonctions à Madame Véronique TARDY, 5^{ème} adjointe

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L. 2122-20 ;
Vu la délibération n°20052302 en date du 23 mai 2020 portant détermination du nombre d'adjoints et fixant ce nombre à 10 ;
Vu la délibération n°20052304 en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au maire et des adjoints de quartier, par laquelle Mme Véronique TARDY a été proclamée 5^{ème} adjointe ;
Vu l'arrêté n°20P018 du 3 juin 2020 portant délégation de fonctions à Mme Véronique TARDY, 5^{ème} adjointe ;
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 23 mai 2020 ;
Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté n°20P076 du 2 novembre 2020 est abrogé.

Article 2 : Délégation de fonctions est donnée à Mme Véronique TARDY, 5^{ème} adjointe, à l'effet de suivre d'une manière générale, tous dossiers relatifs aux domaines :

- du cadre de vie : environnement et condition animale
- du cœur de ville : politique de la ville
- du développement économique

Article 3 : Mme Véronique TARDY, 5^{ème} adjointe, peut signer la correspondance courante relative aux domaines énoncés à l'article 2.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique TARDY, délégation de fonctions est donnée, dans les conditions édictées aux articles 2 et 3 du présent arrêté, à M. Claude BIOLLEY, 4^{ème} adjoint.

Article 5 : Délégation est donnée à Mme Véronique TARDY, 5^{ème} adjointe, à l'effet de former des dépôts de plainte au nom de la Ville.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié. Copie en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et M. le Trésorier municipal.

Notifié le :

Article 7 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marignane, le 22 JUIL. 2024

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Notifié à Mme Véronique TARDY, le.....,

Signature :

Notifié à M. Claude BIOLLEY, le.....,

Signature :